



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 14 décembre 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 430-14-12-21

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 431-14-12-21

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 432-14-12-21

### DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

D 433-14-12-21

### DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PTI 2021-2023

Conformément à l'article 86.8, de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), la greffière dépose les rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

La conclusion de ces rapports confirme que la Ville a satisfait aux 5 critères de conformité établis par la Commission municipale du Québec en regard des exigences à respecter pour l'adoption de son budget annuel et de son programme triennal.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

D 434-14-12-21

### DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La greffière prend acte du dépôt, par tous les membres du conseil, de leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les 60 jours de la proclamation de leur élection, ils doivent déposer une déclaration mise à jour

D 435-14-12-21

### DÉPÔT - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), la greffière dépose un extrait du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou avantage reçu de 200 \$ et plus par un membre du conseil; lequel ne contient aucune déclaration.

R 436-14-12-21

### EMBAUCHE - ANALYSTE FINANCIER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la création d'un poste d'analyste financier au Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé aux démarches requises afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de madame Kathleen Dubé au poste d'analyste financier au Service des finances, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* et selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente, et ce, à compter du 17 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 437-14-12-21

### CONTRAT - ASSISTANCE TECHNIQUE - EXTRACTION ET ANALYSE DES DONNÉES DES ENREGISTREURS DE SURVERSE POUR LES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'enregistreurs de surverse sur les ouvrages d'eaux usées nécessite de retenir les services d'un technicien spécialisé pour l'extraction et l'analyse de données afin de les transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce contrat permet d'assurer la compatibilité avec les biens et équipements existants et peut ainsi être accordé de gré à gré selon l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise le contrat d'assistance technique à **Environnement McM inc.** pour la fourniture d'un technicien, soit monsieur Guy Dessureault, afin d'effectuer de l'extraction et de l'analyse de données des enregistreurs de surverse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, de la manière suivante :

- 73,50 \$/h, taxes en sus, pour le taux horaire du technicien (travail ou déplacement);
- 0,56 \$/km, taxes en sus, pour le déplacement (calculé de Saint-Paulin ou de Grand-Mère selon la localisation du technicien la journée de la visite).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 438-14-12-21

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICES DE LOCATION DE PERSONNEL D'ENTRETIEN - EAU POTABLE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le contrat de services de location de personnel d'entretien des installations de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et de traitement des eaux usées octroyé par la résolution R 471-10-12-19;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE ce contrat visait la première année d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable Lac-à-la-Pêche, de la station de traitement d'eau aux ultra-violets Lac-des-Piles ainsi que des 13 nouveaux postes de pompage d'eaux usées du secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été renouvelé pour l'année 2021 et qu'il est nécessaire de le reconduire à nouveau pour soutenir l'équipe de préposés affectés aux réseaux de pompage;

CONSIDÉRANT le droit à une option de renouvellement prévu à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour une année supplémentaire, du contrat pour des services de location de personnel d'entretien des installations de production et de distribution de l'eau potable ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées intervenu avec **S3i Alimentaire inc.**, faisant affaire sous le nom de Renfortec, de la manière suivante :

2022 : 126 662,59 \$, plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 439-14-12-21

### **RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE LA SUITE FINANCIÈRE, DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL, DE LA COUR MUNICIPALE ET APPLICATIONS EN LIGNE DE PG SOLUTIONS INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis de PG Solutions inc. des systèmes informatiques et plates-formes numériques pour divers services de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire les contrats d'entretien et de soutien aux applications reliés à l'utilisation de ces systèmes;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ces contrats découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes progiciel et logiciel existants;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien de **PG Solutions inc.** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, au montant total de **248 987 \$**, taxes en sus, réparti de la manière suivante :

- **153 193 \$**, taxes en sus, pour la suite financière;
- **53 033 \$**, taxes en sus, pour le gestionnaire municipal;
- **24 831 \$**, taxes en sus, pour le permis en ligne;
- **9 076 \$**, taxes en sus, pour la cour municipale;
- **8 854 \$**, taxes en sus, pour l'entretien et le soutien.

Que le Conseil confirme son désaccord à contribuer financièrement à la modernisation des suites logicielles en l'absence de livrables et ne donnera suite à aucune demande de paiement pour ce volet.

Que le Conseil mandate monsieur Patrick Bellerive, directeur des technologies de l'information, à réévaluer les besoins et effectuer une étude sur les outils utilisés dans d'autres villes.

Que le Conseil autorise monsieur Patrick Bellerive à soumettre l'intérêt de la Ville de Shawinigan à participer à une table de travail afin de déterminer l'intérêt pour un appel d'offres regroupé afin d'évaluer le marché des systèmes financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 440-14-12-21

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-1.95 - CONSEIL ET SES COMITÉS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Guy Arseneault donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-1.95 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet le conseil et ses comités et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 441-14-12-21

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit également établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le conseil établisse le calendrier des séances de l'année 2021 de la manière prévue ci-après :

Mardi, le 18 janvier à 19 h;  
Mardi, le 8 février à 19 h;  
Mardi, le 1<sup>er</sup> mars à 19 h;  
Mardi, le 12 avril à 19 h;  
Mardi, le 10 mai à 19 h;  
Mardi, le 7 juin à 19 h;  
Mardi, le 5 juillet à 19 h;  
Mardi, le 23 août à 19 h;  
Mardi, le 13 septembre à 19 h;  
Mardi, le 4 octobre à 19 h;  
Mardi, le 8 novembre à 19 h;  
Mardi, le 13 décembre à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 442-14-12-21

### DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION - TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES D'ORIGINE DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment industriel par Moteurs Taïga inc., dans le Technoparc de l'Énergie situé sur la rue Burill;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit confirmer qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation pour des travaux d'égout sanitaire et d'installation d'équipement de traitement d'eaux usées d'origine domestique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu des articles 22 (3<sup>o</sup>) et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil confirme que la Ville de Shawinigan n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation pour des travaux d'égout sanitaire et d'installation d'équipement de traitement d'eaux usées d'origine domestique dans le cadre du projet de construction du bâtiment industriel Moteurs Taïga à Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 443-14-12-21

### DEMANDE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA RÉCLAMATION FINALE - FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - FEPTU

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue accorder une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU),



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Volet 2, pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de ce fonds prévoyant les obligations des parties relativement au versement de l'aide;

CONSIDÉRANT QUE cette entente stipule que la Ville devait présenter sa réclamation finale des dépenses admissibles au plus tard 3 mois après la date de fin des travaux ou le 30 juin 2020, selon la première des éventualités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà demandé et obtenu des reports de la date de transmission au ministère de la réclamation finale visant le projet mentionné dont le dernier report était pour le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable effectués dans le secteur Lac-à-la-Tortue ne sont pas encore complétés et que des négociations importantes sont à prévoir avec l'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux devant permettre la reddition finale des encourus du projet;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville ne peut être en mesure de présenter sa réclamation finale des dépenses admissibles accompagnée d'un rapport d'audit réalisé par un auditeur externe d'ici le 31 décembre 2021;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil de la Ville de Shawinigan demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de l'application du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), Volet 2, de prolonger le délai pour la production de sa réclamation finale des dépenses admissibles accompagnée d'un rapport d'audit réalisé par un auditeur externe, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 444-14-12-21

### **DROIT DE PASSAGE - 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil et le passage du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie se feraient sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'engage à respecter les mesures sanitaires, consignes et recommandations de la santé publique et des instances gouvernementales lors de l'événement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Shawinigan d'accueillir des événements d'envergure sur son territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise la tenue du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie et des activités associées sur son territoire, pour la journée du 10 juin 2022, conformément au parcours à faire approuver par la direction générale.

Que la Ville de Shawinigan collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement.

Que la Ville de Shawinigan publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.

Que la Ville de Shawinigan autorise le vol de drones sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 445-14-12-21

### **APPUI - COALITION POUR LA PRÉSERVATION DU PARC RÉCRÉOFORESTIER DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC - MORATOIRE CONCERNANT LES COUPES FORESTIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

CONSIDÉRANT QU'il est jugé important de conserver et de protéger les milieux naturels forestiers à proximité de régions habitées afin d'en assurer l'accès à la population;

CONSIDÉRANT le territoire de terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc est considéré comme étant un projet de forêt habitée au bénéfice de la communauté et possédant un réseau de sentiers de vélo et de marche, un important segment du Sentier national, des parois d'escalade, des belvédères, des abris pour camper et un amphithéâtre ayant nécessité d'importants investissements humains et financiers;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est un territoire à forte valeur écologique de par la zone tampon qu'il constitue autour du parc national de la Mauricie (535 km<sup>2</sup>), zone d'intérêt essentielle afin d'élargir sa zone de conservation, de recherche et de récréation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le conseil appuie la Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc dans sa demande au Gouvernement du Québec afin :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- de surseoir aux coupes forestières projetées;
- de renoncer à tout projet de coupe sur le secteur visé;
- d'appliquer un moratoire concernant les coupes forestières sur les terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc, le temps de déposer un projet d'aire protégée et un plan de développement récréoforestier pour le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 446-14-12-21

### VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a créé différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires, aux fins du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, la somme totale de 46 176,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 447-14-12-21

### REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, le conseiller suivant à représenter la Ville :

Louis-Jean Garceau lors de spectacle Féerie de Noël et du temps des Fêtes qui aura lieu le 19 décembre 2021 à l'église Saint-Georges;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 18 janvier 2022 à 19 heures. Des séances extraordinaires seront également tenues le lundi 20 décembre 2021, à compter de 16 h 30, afin d'adopter le budget 2022, le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 et de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 16.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

Michel Angers  
Maire

Me Chantal Doucet  
Greffière